

pour AJ **1 | 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN NEUROLOGUE														
Nature de l'activité (1)		21 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »										AK	d'après les règles « créances-dettes »		AL			
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion				Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA																
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	196 031	103,30 %				
	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	À déduire Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)										AC	6 262	3,30 %				
	4	Montant net des recettes										AD	189 769	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE						
	6	Gains divers (5)										AF	8 382	4,42 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	198 151	104,42 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	1 874	0,99 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	10 086	5,31 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	5 882	3,10 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	Impôts et taxes (8)		Contribution économique territoriale								JY	737	0,39 %				
	13			Autres impôts								BS	1 884	0,99 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	9 930	5,23 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	8 603	4,53 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	931	BG	3 609	1,90 %					
	17	Entretien et réparations		2 257		1,19 %		Total : Travaux, Fournitures et Services Externes			BH		9 096		4,79 %			
	18	Personnel intérimaire		218		0,11 %												
	19	Petit outillage (11)		1 161		0,61 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		507		0,27 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)		2 857		1,51 %												
	22	Primes d'assurances		2 095		1,10 %		Total : Transport et déplacements			BJ		2 660		1,40 %			
	23	Frais de véhicules (12) (cocher la case si évaluation forfaitaire) <input type="checkbox"/> ...		1 862		0,98 %												
24	Autres frais de déplacements (voyages...)		798		0,42 %													
25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	16 461			BK		23 216		12,23 %			
			dont cotisations facultatives Madelin		BZ	6 591		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							164	
26	Frais de réception, de représentation et de congrès		516		0,27 %		Total : Frais divers de gestion			BM		6 268		3,30 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		3 610		1,90 %													
28	Frais d'actes et de contentieux		96		0,05 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles		BY	643		0,34 %												
30	Autres frais divers de gestion		1 402		0,74 %													
31	Frais financiers (14)										BN	361	0,19 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	242	0,13 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	84 450	44,50 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN NEUROLOGUE**

N° SIRET

21 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	113 701	59,92 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	1 507	0,79 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	115 208	60,71 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG	169	0,09 %		
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	4 445	2,34 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		2 796	1,47 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT				45
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				2 477
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	33	0,02 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	7 443	3,92 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	107 765	56,79 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.										
Désignation des véhicules :		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	(2)				Type de carburant (3)						
		T		X			4 676				
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->											
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B		

STATISTIQUES PAR TRANCHES DE RECETTES - NEUROLOGUE

 2019		Tranche n° 1		Tranche n° 2	
		de 0 € à 176 715 €		de 176 716 € à 708 301 €	
		12 Adhérents		9 Adhérents	
RECETTES	Recettes encaissées	118 184	101,91 %	306 331	103,87 %
	A déduire : Débours payés				
	Honoraires rétrocedés	2 211	1,91 %	11 418	3,87 %
	Montant net des Recettes	115 972	100,00 %	294 913	100,00 %
	Produits financiers				
Gains divers	4 669	4,03 %	12 818	4,35 %	
	TOTAL RECETTES	120 641	104,03 %	307 732	104,35 %
DÉPENSES	Achats	1 222	1,05 %	2 993	1,01 %
	Salaires nets	6 541	5,64 %	14 520	4,92 %
	Charges sociales sur salaires	3 819	3,29 %	8 498	2,88 %
	Taxe sur la Valeur Ajoutée				
	Contrib. Économique Territoriale	554	0,48 %	976	0,33 %
	Autres impôts	775	0,67 %	3 369	1,14 %
	CSG déductible	5 628	4,85 %	16 071	5,45 %
	Loyers et charges locatives	7 748	6,68 %	9 371	3,18 %
	Location de matériel et mobilier	3 719	3,21 %	3 614	1,23 %
	- Entretien et réparations	1 881	1,62 %	2 963	1,00 %
	- Personnel intérimaire			508	0,17 %
	- Petit outillage	652	0,56 %	1 817	0,62 %
	- Chauffage, eau, gaz, électricité	111	0,10 %	1 051	0,36 %
	- Honoraires non rétrocedés	2 340	2,02 %	3 947	1,34 %
	- Primes d'assurances	818	0,71 %	3 765	1,28 %
	TOTAL T.F.S.E.	5 801	5,00 %	14 052	4,76 %
	- Frais de véhicules	1 142	0,98 %	2 770	0,94 %
	- Autres frais de déplacements	183	0,16 %	1 646	0,56 %
	TOTAL TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	1 325	1,14 %	4 416	1,50 %
	- Charges sociales Obligatoires	12 098	10,43 %	24 033	8,15 %
	- Charges sociales Facultatives	265	0,23 %		
	CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	14 749	12,72 %	36 267	12,30 %
	- Frais de réception, représentation, congrès	313	0,27 %	769	0,26 %
	- Fournitures de bureau, documentation, ...	2 396	2,07 %	5 316	1,80 %
	- Frais d'actes et contentieux	140	0,12 %	24	0,01 %
	- Cotisations syndicales et professionnelles	608	0,52 %	684	0,23 %
	- Autres frais divers de gestion	1 351	1,16 %	1 389	0,47 %
TOTAL FRAIS DIVERS DE GESTION	4 808	4,15 %	8 183	2,77 %	
Frais financiers	440	0,38 %	213	0,07 %	
Pertes diverses			564	0,19 %	
TOTAL DÉPENSES	57 131	49,26 %	123 112	41,75 %	
RÉSULTAT	Excédent	63 510	54,76 %	184 619	62,60 %
	Plus-values à court terme				
	Divers à réintégrer	70	0,06 %	3 415	1,16 %
	Bénéfice SCM				
	Frais d'établissement			394	0,13 %
	Dotations aux amortissements	3 383	2,92 %	5 664	1,92 %
	Moins-values à court terme				
	Divers à déduire	1 119	0,96 %	4 906	1,66 %
	Déficit SCM			77	0,03 %
	RÉSULTAT	59 078	50,94 %	176 992	60,01 %
Kilométrage moyen		3249 km		6249 km	